



La Lettre

de l'Association de Protection du Cadre de Vie
et de l'Environnement Balmanais

A.P.C.V.E.B

BP 13374 - 31133 BALMA Cedex

courriel : apcveb@free.fr

Avril 2004

notre site : <http://apcveb.free.fr>

SOMMAIRE

Editorial	page 1
Méto, boulot ...	page 2
humeur@democratie.fr	page 2
Les ZAC :	
Cyprî Gramont	page 3
Avions de Lasbordes :	
vers un compromis en 2004 ?	page 3
Pollution lumineuse	page 4
Téléphonie mobile	page 4

Le Mot du Président

Traditionnellement, l'APCVEB publie en début d'année sa lettre d'information. C'est l'occasion de vous rendre compte de nos activités pendant l'année passée et de vous faire part de nos préoccupations pour l'année à venir. Cette lettre annuelle ne vous donne qu'un bref aperçu des sujets qui sont traités par l'APCVEB. Pour en savoir plus, nous vous invitons à participer à notre prochaine Assemblée Générale et à visiter notre site internet <http://apcveb.free.fr> que nous nous efforçons de maintenir à jour régulièrement.

En 2003, l'arrivée du méto à Balma Gramont fut certainement l'événement majeur d'évolution de notre cadre de vie. Ce moyen de transport pratique et rapide permet une liaison efficace vers le Centre de Toulouse, très appréciée des balmanais et particulièrement des lycéens et étudiants. Nous espérons que le réseau de bus, qui se met en place progressivement, permettra à la grande majorité des habitants de la commune de rejoindre efficacement la station Balma Gramont.

L'urbanisme, et tout particulièrement les projets de ZAC au Cyprî et à Gramont, ont été l'objet de nos préoccupations pendant l'année qui vient de s'écouler. Nous rappelons notre souhait d'un développement harmonieux de notre commune, c'est à dire d'une croissance régulée de la population et d'un développement anticipé des infrastructures et des équipements. Nous proposons également que l'urbanisme soit appréhendé à l'échelle de la région, permettant ainsi le développement de centres d'activités répartis plutôt que la concentration des activités sur la métropole toulousaine déjà saturée.

L'APCVEB a participé à l'élaboration d'un projet de charte entre la municipalité et les opérateurs de téléphonie mobile. Ce projet balmanais est actuellement suspendu, car un projet similaire est à l'étude dans le cadre de la CAGT (Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse). Souhaitons que ce second projet aboutisse rapidement et qu'il reste, dans l'esprit, proche du projet balmanais qui nous semble être un bon compromis du point de vue de l'environnement.

Enfin l'APCVEB a été moteur pour l'élaboration de la charte relative à l'activité de l'aérodrome de Lasbordes. Ce projet élaboré en commun avec la Préfecture, la DGAC, les communes, le Conseil Régional, le Conseil Général, les usagers de l'aérodrome et les associations de riverains devrait être approuvé dans les semaines qui viennent malgré les réticences de quelques pilotes. Si cette charte doit aboutir à une diminution notable des nuisances sonores subies par les riverains, elle ne résout pas pour autant les problèmes de sécurité. L'accident du 12 février dernier à Labordes, près de la rocade, nous rappelle le danger potentiel lié à l'exercice de cette activité de loisir dans un environnement urbain.

Comme chaque année, l'APCVEB vous invite à lui faire part des préoccupations qui sont les vôtres. Vous pouvez nous contacter par courrier à l'APCVEB, BP 43374, 31133 Balma Cedex, ou par messagerie à l'adresse apcveb@free.fr. Bien évidemment, si nos actions vous intéressent, vous pouvez rejoindre l'équipe des bénévoles de l'APCVEB afin de contribuer à la protection de notre cadre de vie et de notre environnement balmanais.

Jean-François ALBERT

L'Assemblée Générale

des adhérents de
notre Association
aura lieu

**MARDI 20 AVRIL
2004**

**à 20 h 30
à la Salle
de la Marqueille**

Tous les Balmanais, même
non adhérents, sont invités à
prendre part à l'Assemblée
Générale.

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'A.P.C.V.E.B. pour l'année 2004.

Nom et prénom :

Adresse :

Tél :email :

*Ce talon est à découper et à retourner à l'adresse indiquée ci-dessus,
accompagné d'un chèque à l'ordre de l'APCVEB : 10 € par personne ou 16 € par famille*

Méto, boulot ...

L'arrivée du méto et le redéploiement des lignes de bus autour de Balma-Gramont aura marqué l'actualité des transports sur la commune, fin 2003. Tous les Balmanais et la municipalité se félicitent de cette opération. Certes, l'arrivée du méto est pour notre commune un sérieux atout, qui permet aux habitants de mieux accéder au cœur de l'agglomération toulousaine, et qui favorisera sans doute le développement économique de la future ZAC de Gramont. Pourtant, ce constat positif mérite quelques nuances.

Tout d'abord, les balmanais, désormais encore plus nombreux à utiliser le bus, ont pu observer à regret que le nombre de rotations journalières avait baissé de près de 20% ; politique d'incitation surprenante !

D'autre part, si la ligne 72 a été redéployée pour desservir Gramont au lieu de Jolimont, et si la ligne 35 est venue enrichir le réseau, ce dont nous nous félicitons, nous ne pouvons que regretter une organisation purement radiale du réseau ainsi ajusté. Tout se passe comme si le seul besoin de déplacement pris en compte était entre Toulouse et sa périphérie. Les zones d'emploi de l'Union, de la Plaine, de Montaudran, du Palays, du Parc technologique du Canal, ou de Labège Innopole ne sont-elles pas autant de destinations qui intéressent les balmanais, et au delà, les habitants de la première et de la deuxième couronne, qui n'ont d'autre alternative que de rejoindre la rocade, en augmentant quotidiennement la saturation ?

Si l'APCVEB soutient des démarches telles que celle du bus en site propre à Balma, elle regrette que les autres besoins de transport ne soient pas traités.

Ne répétons pas les erreurs commises par exemple à Paris. Multiplier les transports radiaux ne fera qu'étendre l'agglomération : séduits par un immobilier moins cher et des temps de transports réduits, les candidats à la propriété iront s'installer toujours plus loin, si possible dans l'axe de leur lieu de travail, jusqu'à ce que les hasards de la vie des entreprises les obligent à adopter un plus long parcours pour lequel la rocade restera la seule solution.

C'est pourquoi, l'APCVEB incite :

- d'une part, les élus du Grand Toulouse à mettre en œuvre un anneau rapide de transports en commun en complément de la rocade, afin d'offrir une véritable alternative à celle-ci, ainsi qu'une desserte efficace des zones d'activités qui la bordent. A ce stade nous

ne trouvons, hélas, aucune manifestation concrète d'une réflexion en ce sens dans le Plan des Déplacements Urbains (PDU), ou du moins dans ce qu'il est possible d'en connaître, tant l'opacité dans son élaboration est grande.

- d'autre part, les élus régionaux à développer les dessertes ferroviaires rapides vers les villes environnantes comme Albi, Montauban, Auch, Agen, St Gaudens, Foix, Castres et Carcassonne. Il s'agit là de permettre le développement de bassins d'emploi complémentaires, afin de limiter le dépeuplement de la région au profit de Toulouse. De notre point de vue, une telle politique devra s'accompagner d'une identification volontariste de «zones tampons» entre ces agglomérations, afin d'éviter une jonction urbaine entre ces différents pôles. Dans cette période d'élections régionales, nous attendons de nos élus qu'il nous fassent connaître leurs intentions.

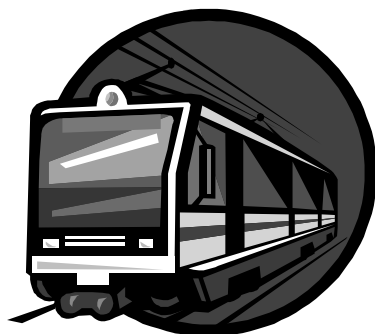
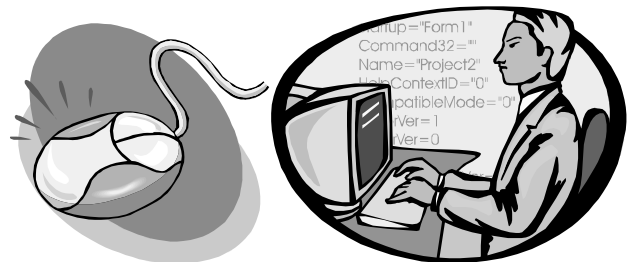
humeur@democratie.fr

Une nouvelle enquête publique vient de s'achever : Savez-vous laquelle ? Combien d'entre nous ont eu l'occasion de se rendre à la mairie dans les heures d'ouverture pour consulter l'unique exemplaire du dossier, installé sur un bureau ? Combien encore ont eu le plaisir de déboursier 20 cts par page pour pouvoir en consulter une pale copie chez eux avec leur conjoint ou voisin ? Les élus et leurs bureaux d'étude savent-ils que les minutes des débats de l'assemblée nationale et du sénat sont disponibles sur internet dans la demi-journée qui suit ? Savent-ils que l'intégralité des rapports produits à la demande des commissions sénatoriales sont disponibles en ligne ? S'ils le savent, pourquoi les enquêtes publiques ne sont-elles pas disponibles en ligne ? A l'heure où la mairie, le Grand Toulouse, le Département et la Région ont leur site internet, on ne peut que regretter cette lacune. Ces sites ne seraient-ils qu'une façade de communication, privilégiant, comme certains médias, le clinquant à l'information ?

Mesdames et messieurs les élus, la plupart des documents sont produits sur ordinateur, les sites internet d'accès à l'information existent. Alors pourquoi ce vide ? Franchissez le pas ! Engagez-vous résolument à publier les documents de concertation dès la prochaine concertation.

Et pour vous rôder, tiens, une idée : publiez donc le compte-rendu intégral des conseils municipaux ...

A vos mulots !!!



Les nouvelles ZAC : Cyprié, Gramont

La municipalité de BALMA a deux importants projets de ZAC en cours dont les procédures ont occupé le devant de la scène.

Peu d'informations ont été diffusées par la mairie au sujet de la ZAC du CYPRIÉ : en particulier, les estimations de populations attendues, répartitions entre habitat et activité n'ont pas été diffusées ou ne sont pas disponibles.

Davantage d'informations ont été fournies sur la zone de Gramont dont le projet (170 hectares environ) a fait l'objet de plusieurs réunions publiques. Parmi les points levés à cette occasion, l'APCVEB s'inquiète de l'intégration dans la commune des nouveaux habitants prévus (plus de 5000 en dernière phase). Comment ce nouveau quartier sera-t-il raccordé aux autres ? On peut craindre qu'il ne devienne un nouveau quartier de Toulouse.

En effet, la quasi absence de voies structurantes entre le centre ville actuel et la nouvelle zone de Gramont conduirait soit à un engorgement des voies existantes, soit à l'isolement réciproque des deux parties de notre commune. Et nous ne souhaitons ni l'un ni l'autre.

L'augmentation de la population fait également craindre une nette aggravation des problèmes liés au trafic et aux nuisances sonores associées. A titre d'exemple, les prévisions du bureau d'étude Transitec, atteignent 15000 véhicules / jour sur le contournement du CEAT contre 5700 aujourd'hui.

Suite à la réunion publique, le Maire a demandé que les études pré-opérationnelles sur le boulevard de contournement Est de Balma soient inscrites à l'ordre du jour du prochain bureau des élus de la CAGT. Ainsi, ce projet soutenu de longue date par l'APCVEB, pourrait finalement être réalisé. Souhaitons que cette étude débouche à des échéances compatibles de la construction de la ZAC.

Le projet de ZAC étant sous la direction de la CAGT, certaines décisions ne sont plus du seul ressort de la municipalité de Balma. L'APCVEB a donc décidé d'élargir la réflexion en prenant contact avec d'autres associations du Grand Toulouse.

La densification de l'urbanisation des communes de la première couronne ne doit pas être considérée comme l'unique solution à l'absorption des 10000 nouveaux arrivants annuels en région toulousaine. Nous pensons qu'il ne faut pas avoir honte de défendre le maintien de zones vertes conséquentes.

Cette démarche va demander du temps, mais elle est nécessaire : le rééquilibrage entre métropole et zones rurales est un thème qui continuera à être débattu bien au-delà de la campagne des régionales.

Enfin, n'oublions pas que la quasi-totalité de la zone est située sous le circuit « tour de piste » de l'aérodrome de Lasbordes ...

Les avions de Lasbordes : Vers un compromis en 2004 ?

Cela fait plus de 10 ans que l'APCVEB en liaison avec les autres associations des communes voisines, lutte sans beaucoup de succès, pour que soient réduites les nuisances sonores causées par les avions de Lasbordes et en particulier ceux des écoles de pilotage.

Nous avons engagé (ainsi d'ailleurs que les municipalités de Balma, Pin Balma et St Orens) plusieurs actions en justice qui, en raison des lois actuelles et de la classification de l'aérodrome, n'ont pu aboutir.

C'est la raison pour laquelle nous avons participé depuis février 2002 aux négociations menées dans le cadre de la Commission Consultative présidée par M. le Préfet, à laquelle participent la Région Midi Pyrénées, le Conseil Général, les municipalités riveraines, les aéroclubs et les associations de riverains.

Après un an et demi de discussions, un projet de charte a été difficilement élaboré. Il a reçu l'aval de principe de tous les participants, sauf de certains pilotes, poussés au refus par leur fédération nationale (FNA) qui craint que la charte de Lasbordes ne serve d'exemple pour d'autres aérodromes : en particulier l'interdiction de faire de l'écolage le dimanche après midi.

En addition aux mesures déjà en vigueur, la charte prévoit également la suppression des tours de piste basse hauteur, la limitation du nombre des avions pouvant se trouver simultanément dans le circuit, l'installation de silencieux d'échappement sur 26 avions école dans une période d'une année suivant la signature de la charte et ce, sans condition suspensive liée à l'octroi de subventions. Le projet complet de charte peut être consulté sur le site internet de l'APCVEB.

En conclusion, il est probable que la charte sera signée au printemps 2004 pour une durée de 4 ans. Un comité de suivi sera mis en place pendant cette période.

Notre espoir : ne plus avoir à vous parler des avions de Lasbordes pendant plusieurs années, si toutefois un « crash » comme celui qui s'est produit le 12 février 2004 sur le talus de la rocade ne vienne malheureusement remettre ce sujet à l'ordre du jour.



La pollution lumineuse

L'éclairage des rues, des lieux publics, des résidences ...

Comment concilier sécurité et confort avec économies d'énergie et moindre pollution lumineuse ?

L'éclairage des voies de circulation, des lieux publics ou d'habitation est un facteur essentiel de sécurité. Protéger les personnes et les biens est une priorité absolue. Cependant, « l'Association Nationale pour la Protection du Ciel Nocturne » (ANPCN) dans les rapports des congrès de Rodez de 1995 et 1998, met l'accent sur les points suivants :

- L'alternance du jour et de la nuit règle les cycles biologiques fondamentaux. Sa modification entraîne des perturbations du comportement parfois critiques pour certaines espèces animales et végétales,
- Les monuments ont aussi besoin d'une trêve nocturne pour éviter la prolifération de micro-végétaux destructeurs,
- Les personnes vivant à proximité des villes ont perdu presque en totalité la vue d'un ciel étoilé.



Eclairer mieux en consommant moins, retrouver un ciel étoilé sans diminuer la sécurité des habitants : c'est possible !

Pour limiter les nuisances lumineuses et faire des économies d'énergie, les experts proposent d'utiliser des réflecteurs efficaces au sommet des lampadaires pour renvoyer la lumière vers le bas, d'éviter les lampadaires boules, et de remplacer les lampes à vapeur de mercure et les néons par des lampes à vapeur de sodium. Ces mesures permettent de concilier confort, sécurité et économie en améliorant le rendement lumineux. De plus, elles contribuent à préserver ce qui reste des beautés du ciel, la nuit, selon les recommandations explicites de l'U.N.E.S.C.O. et à moins perturber l'étude de l'Univers par les astronomes.

En ce qui concerne Balma

Les voies et lieux publics sont en général éclairés par des lampadaires qui répondent aux exigences ci-dessus.

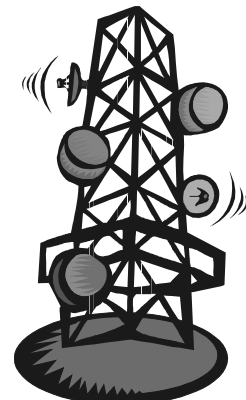
Par contre, des éclairages sous forme de globes lumineux qui envoient la lumière dans toutes les directions et en particulier vers le ciel où elle se perd, sont utilisés dans la plupart des rues et squares des lotissements. Leur efficacité lumineuse est donc réduite, leur fonctionnement plus coûteux car il n'est pas très utile d'éclairer les façades ou les nuages. Ils contribuent aussi à augmenter la pollution lumineuse.

Pourquoi un règlement d'urbanisme n'obligerait-il pas les promoteurs à éviter les éclairages omnidirectionnels et à mettre en place des lampadaires de meilleure efficacité. De rares lotissements de Balma sont déjà pourvus de lampadaires de hauteur réduite (de l'ordre de 3 m) munis d'un chapeau réflecteur. Ces dispositifs pourraient être généralisés dans le cas de nouveaux programmes ou à l'occasion du renouvellement du matériel dans les lotissements plus anciens.

Téléphonie mobile : une charte à l'étude ...

Le fait marquant de l'année écoulée est l'élaboration d'un projet de charte entre la municipalité et les opérateurs (Orange, SFR et Bouygues) de téléphonie mobile. Ce projet, à l'élaboration duquel nous avons participé, est articulé en quatre parties :

- **Les engagements techniques** : les opérateurs seront tenus de présenter un dossier pour toute implantation nouvelle ou pour toute modification substantielle d'une antenne relais existante. Les informations techniques précises et détaillées relatives aux installations et tout plan prévisionnel de déploiement des installations sur le territoire de la commune devront être fournis et feront l'objet d'un dossier de présentation.
- **La concertation** : une commission de concertation sera mise en place. Cette commission sera entièrement compétente pour traiter des dossiers présentés par les opérateurs. Pour les implantations nouvelles, les opérateurs et la commune devront organiser un débat entre les différents acteurs concernés : habitants, associations, élus, opérateurs, etc..
- **L'intégration paysagère** : la commune et les opérateurs s'engagent conjointement à suivre les principes d'une bonne intégration dans l'environnement, de l'aspect de l'installation vue du domaine public et d'une prise en compte de l'architecture des édifices supportant les installations.
- **Les niveaux d'émission** : il s'agit du cœur de la charte car il faut obtenir que les niveaux permanents auxquels seront soumis les riverains soient les plus faibles possible. La directive européenne qui nous est applicable préconise un niveau de 41 à 58 volt par mètre (suivant la bande de fréquence). Ce niveau très important ne prend en compte que les phénomènes d'échauffement. Compte tenu du principe de précaution qu'il est souhaitable d'adopter, il faudrait pouvoir définir un niveau moyen d'exposition effective sur 24 heures inférieur à 1 volt par mètre (idéalement 0,5 volt par mètre). Chaque année les opérateurs feront des campagnes de mesures afin de vérifier le niveau moyen d'exposition des riverains des antennes relais.



Ce projet est actuellement suspendu dans l'attente de l'aboutissement des travaux que la CAGT mène actuellement sur ce sujet.

Les **lignes EDF haute tension** sont aussi une préoccupation pour de nombreux balmanais. Un dossier est en cours d'élaboration. Nous vous en ferons part prochainement.